Rappel de produit
pour des raisons de sécurité

Publication du 31/07/2025

DEGERT FRERES SARL DEGERT FRERES rappelle METTWURST

- Noms des modèles ou références concernés : **METTWURST**
- Marque : **DEGERT**
- **Lot 3002, Mett (saucisse à tartiner) Date limite de consommation entre le 23/07/2025 et le 03/08/2025**
- Conditionnements : **EN BOYAU**
- Date début/fin de commercialisation : **du 23/07/2025 au 29/07/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **HAUT-RHIN (68)**
- Distributeurs : **DEGERT**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **DETECTION DE LYSTERIA MONOCYTOGENES**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
  Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **dimanche 31 août 2025**

CONTACT

- Numéro de contact : **0389523136**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre